

FONDE EN 1920

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

POLITIQUE ET LITTERAIRE
PARAIT TOUS LES SAMEDIS

REDACTION
— ET —
ADMINISTRATION :
164 RUE SAINT-DENIS
Téléphone : Est 0893

ABONNEMENTS PAR
LA POSTE
Un an... \$2.50
Six mois... \$1.25

M. Agnès Paré
Bibliothèque St. Basile
Montréal

Directeur : ROGER MAILLET

L'Enquête sur la Kommission

Certes, le député Duranleau a bien mérité de la Province en dirigeant avec vigueur l'enquête sur la Kommission.

Mais quel dommage qu'il n'ait pas reçu de tous ses collègues l'appui que ceux-ci auraient pu donner !!!

Questions Actuelles

LE PARLEMENT A SIEGE LUNDI

Lundi, 25 mai, jour de la fête Victoria, le Parlement a siégé à la Chambre des Communes à Ottawa.

L'hon. Arthur Meighen ayant demandé au gouvernement le pourquoi de telle chose, l'honorable Premier Ministre a répondu que le Parlement anglais siègeait lui aussi.

Le candidat Premier Ministre n'a oublié qu'un point, c'est que la fête Victoria a été déclarée fête légale au Canada par un vote du Parlement d'Ottawa et que cette fête n'est pas légale en Angleterre.

LES AUTOMOBILES DES MINISTRES

Il paraît que nos ministres d'Ottawa ont chacun une automobile et un chauffeur le tout aux frais de l'Etat. Certains s'en offusquent et les journaux rouges de trouver la chose parfaite; l'un d'eux dit même que les ministres ont trop d'occupations pour aller à pied.

On ne s'offusque pas qu'ils aient une automobile, mais en somme ils reçoivent des salaires importants et ils devraient être capables de payer eux-mêmes ces dépenses.

CHARITE BIEN ORDONNEE...

Le gouvernement King envoie des sommes considérables pour soulager la misère chez les habitants des îles Sous-le-Vent. C'est bien beau de faire la charité, mais pendant ce temps nos nationaux crévent de faim et prennent la route de l'exil; et il n'y a plus d'argent pour leur venir en aide.

"L'OEIL" ETAIT-IL FERMÉ?

M. J. P. Turcotte de Québec, a une belle "job", il gagne \$3,000 par an pour voir si les lois d'Ottawa ne viennent pas en conflit avec celles de la province et vice versa. Depuis qu'il est en place il n'a jamais eu à exercer ses fonctions. Comment se fait-il qu'un juge trouve de l'antagonisme entre la loi fédérale et la loi provinciale concernant les arrestations pour ivresse en automobile, M. Turcotte n'a donc pas ouvert l'oeil?

LES QUATRE "P"

Toujours plein d'esprit, et l'intelligence encore plus dégourdie avec un banquet, le gros Lapointe a fait une trouvaille. Il a dit que le programme des conservateurs était celui des quatre "P" :

- Protection
- Privilèges
- Profit
- Pouvoir.

Mais on peut lui répondre que celui des rouges est celui des quatre "D" :

- Dépenses
- Dettes
- Déficit
- Difficultés.

PERRON S'EN VA-T-EN GUERRE.

Perron vient de faire la déclaration suivante : "Le nombre d'autobus qui circulent sur les routes de la province est devenu très considérable et augmente de jour en jour. Le trafic, en certains endroits, est rendu difficile pour ne pas dire impossible par l'encombrement de ces lourdes machines qui mettent la vie du public voyageur en danger et détériorent les routes. Le gouvernement a décidé de déterminer combien d'autobus pourront circuler sur chaque route. Les intéressés sont mis en garde contre l'achat de nouvelles voitures. Les autobus sont déjà trop nombreux et il est fort probable que même parmi ceux qui circulent actuellement il y en a qui devront disparaître. Les personnes qui achèteront des autobus, les feront à leurs risques et périls. Les propriétaires d'autobus font un commerce sur ces voies publiques". Et les taxis n'en font-ils pas du commerce? Et les voitures de livraison et ceux qui se servent de leurs automobiles pour transporter leurs produits ou faire leurs affaires?

Donc, d'après M. Perron, tout cela doit disparaître. Seuls les touristes Américains pourront se servir de nos routes pour venir à brève distance des mélanges de la Kommission.

Où en arrivera-t-on avec ce système là. Et si une ville veut également limiter le nombre de ses promeneurs qui se servent des trottoirs pour circuler dans un but de commerce? Ce sera la même chose. Et il arrivera un temps où seule les péronnelles pourront circuler et encore, il y en a parmi elles qui font du commerce; il est vrai que ce n'est pas quand elles marchent, mais plutôt quand elles arrêtent qu'elles font ce commerce.

PERONE.

UN DEPUTE INTELLIGENT

M. IRVINE DEPUTE TRAVAILLISTE DE CALGARY, VOTE CONTRE LE BUDGET.

Le député travailliste de Calgary, M. Irvine, a causé une certaine surprise dans les milieux parlementaires, en votant avec les conservateurs contre le budget de M. Robb.

M. Irvine fut élu par le vote coalisé des protestants et des ouvriers. Il est évident qu'il a compris que le libre-échange est contraire aux intérêts de la classe ouvrière. Il sait que la sage protection tarifaire seule peut donner du travail à l'ouvrier et lui assurer un juste salaire. C'est ce que M. Irvine a compris.

VERAX.

BILLET DU SAMEDI

La jolie villa de Latrompe

Mon ami Hormidas Latrompe est un homme heureux; jeune encore, époux d'une femme charmante, père de 4 enfants dont 2, deux plus âgés seuls ont communiqué, possesseur d'une jolie fortune qu'il tient de ses parents et vivant en renom, à la tête d'une clientèle qui lui rapporte tous les ans un revenu considérable, il a tout ce qu'il faut pour dire que la vie a du bon.

L'ayant rencontré ces jours derniers, je lui demandai quand il partait pour la campagne. Je savais que dans un charmant village de la province, il possédait une agréable villa entourée d'un beau jardin et où tous les ans pendant les vacances il m'accordait une agréable hospitalité. Ma demande insidieuse était faite avec l'idée de derrière la tête de lui rappeler tranquillement de ne pas oublier de m'inviter cette année.

— Quand je pars pour la campagne, me dit-il, mais je ne pars pas; j'ai décidé cette année de passer mes vacances à Montréal.

— Et! quoi! Et ta jolie villa?

— Ma jolie villa... elle restera les volets clos et les meubles ne seront pas "déhoussés".

— Mais...
— Il n'y a pas de mais. Je vais t'en faire juge et t'exposer mes raisons.

Tu sais que ma jolie villa, comme tu dis, est bâtie tout proche du chemin, à un demi mille du village.

Quel plaisir pour moi, c'était de m'assoier sur la galerie et de regarder se profiler le ruban blanc de la route; et de regarder le ruban blanc de la route, c'est un plaisir que je ne me suis jamais permis de me laisser aller à éprouver. Tantôt c'étaient quelques animaux que l'on conduisait au clos, tantôt des enfants revenant de l'école, tantôt une voiture attelée d'un vieux cheval et ramenant de la fromagerie les bidons vides de lait. Puis c'était la voiture du docteur ou un piéton qui s'en allait au village où en revenait et qui s'arrêtait pour un brin de causette. Puis je regardais passer les poules du voisin jusqu'à ce que au passage d'un chien elles se hâtassent avec de grands cris et des mouvements d'ailes vers le trou bien connu d'elles, de la clôture par où elles disparaissent. Et par-dessus tout, la paix et le calme de la nature et le bon soleil du Bon Dieu qui me fait tout la gamme de ses couleurs, sans oublier les charbonniers et les autres oiseaux qui chantaient dans les branches.

Et maintenant:

Tout cela n'est plus qu'un vain songe! Il y a deux ans le gouvernement a décidé de faire construire une grande route (dont fait partie notre chemin) pour se rendre aux Etats et donner une chance aux Américains de venir en grande vitesse vers la terre promise de la Kommission.

Je ne parlais pas du côté matériel de la question ni de la dépense que cela occasionne à notre pays, mais je m'arrêtai seulement à ses résultats, à mon propre point de vue.

Pour entrer dans le progrès, le fromager a acheté lui-même une automobile pour aller chercher le lait; on ne voit plus d'animaux sur la route, c'est très dangereux; les poules et les chiens, il ne reste plus de vivants à cinq milles à la route. Les enfants, on n'ose plus les laisser circuler, plus de ces grosses bonnes figures jouées de miches, brunis par le soleil, s'avancent gravement pas plus haut qu'à un mètre de belles dents dans une berrée graissée de sirop.

Non, on ne voit plus que des automobiles, de grosses autos américaines qui passent sans s'arrêter pendant 24 heures par jour avec un bruit de tonnerre et une vitesse exagérée. Il en vient du Nord, il en vient du Sud.

Traverser la route est un problème qu'on ne peut se hasarder à résoudre qu'après avoir mis ordre à ses affaires spirituelles et à ses affaires temporelles. Et puis la poussière! Cette poussière de route légère et pénétrante soulevée en nuages continus et venant recouvrir tout d'une couche grise uniforme, les vitres de la maison comme les fleurs du jardin; poussière desséchant les gorges et faisant périr les arbres. Plus moyen de s'asseoir sur la galerie, plus moyen de laisser une porte ou fenêtre entrouverte; il faut rester renfermé, chassés fermés et portes closes. Que si par hasard il pleut c'est encore pire. La poussière se délaye en vase, et de larges lames de boue soulevées par les automobiles viennent se fixer contre les vitres des fenêtres et les meubles de la véranda.

La vie n'est plus tenable et c'est pourquoi ma jolie villa restera close cette année et bien d'autres années encore.

Et plusieurs de mes confrères et amis dont tu connaissais les habitations pas bien loin de la mienne vont faire comme moi.

Tu sais que nous étions une manne annuelle pour les habitants de ce village; cette manne va leur manquer; de plus ils paieront de lourdes taxes pour rembourser les frais de cette route qui ne leur est d'aucune utilité et que le gouvernement les a forcés de construire pour augmenter les recettes de la Kommission.

Et nous sommes dans un pays libre!

FOISSARD.

PORTRAITS PARLEMENTAIRES

L'HON. JACQUES BUREAU

Depuis un quart de siècle, M. Jacques Bureau représente sa ville natale, Trois Rivières, au parlement d'Ottawa. Les élections n'ont pas toujours été faciles, une fois même il n'eut qu'une voix de majorité. Il a passé ses vingt-cinq ans de vie parlementaire sans bruit et sans se faire remarquer.

Tout ce que l'histoire se rappellera de lui est la phrase célèbre qu'il prononça un jour pendant une lutte électorale lorsqu'il s'écria qu'il n'était pas un "rongeur de balustrade", qu'il n'oublia pas non plus les économistes qu'il introduisit dans son département en supprimant la version française de ses rapports.

Aux prochaines élections il ne représentera plus son comté.

POLYPHÈNE.

LE DEPUTE DURANLEAU REND COMPTE DE SON MANDAT

L'offensive protectionniste

Grande Assemblée Populaire

DANS SAINT-DENIS

Ecole St Arsène, rue Christophe-Colomb, près Bélanger

DIMANCHE, 31 MAI 1925 A 8 HEURES DU SOIR

Il y aura une grande assemblée protectionniste organisée sous les auspices du Parti Conservateur, Dimanche 31 Mai 1925, à huit heures du soir, dans la salle de l'Ecole St-Arsène, de la division St-Denis, coin des rues Christophe-Colomb et Bélanger.

Prendront la parole: les Honorables RODOLPHE MONTY, C.R., C.P. et ANDRE FAUTEUX, C.R.; MM. ARMAND LAVERGNE, L.-J. GAUTHIER, ancien député libéral de St-Hyacinthe; J.-E. LADOUCEUR, maire de Joliette; CONSTANT GENDREAU, marchand de gros; JOSEPH PROULX, notaire, et ALFRED MATHIEU, chef ouvrier.

Le tramway St-Denis - Cristophe Colomb conduit à la porte même de la salle.
Ceux qui prendront les tramways St-Denis - Crémartin ou St-Denis - Ahuntsic pourront descendre au coin de la rue Bélanger.

La Grande Offensive Protectionniste

L'Assemblée de Ste-Cunégonde

"La protection: Question de vie ou de mort!" déclare l'honorable Rodolphe Monty au citoyens de Ste-Cunégonde.

L'OFFENSIVE S'ACCELERE

Dimanche soir, 24 mai, une magnifique assemblée conservatrice suite de "l'offensive protectionniste" a eu lieu dans la salle de l'hôtel de ville de Ste-Cunégonde.

Pas moins de deux mille électeurs s'étaient réunies pour entendre les orateurs qui furent l'honorable Rodolphe Monty, chef du parti conservateur de la province de Québec, l'honorable André Fauteux, M.M. L. J. Gauthier, W. Laliberté, H. Lavoie, Frank Curran, Eugène Leroux.

L'HON. M. MONTY

Les libéraux devaient nous donner la protection, mais ils ont fait exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis, et ce que les membres de leur parti, avec Laurier à leur tête, avaient fait lorsqu'ils avaient adopté la politique de protection de Cartier et de MacDonald. Ce parti a renié son passé de 1896 à 1911. Et nous avons été ruinés par une politique d'expédients.

LES BARRIERES TARIFAIRES

Il n'y a pas de barrières tarifaires entre les Etats-Unis et nous. Les Américains nous inondent de leurs produits tandis que nous ne pouvons pas aller vendre chez eux à cause du tarif de soixante-quinze pour cent qui existe. Mais nous qui ne composons qu'un petit peuple de neuf millions, nous ne faisons rien pour faire prospérer nos industries canadiennes et faire donner du travail à nos ouvriers. Au contraire, après avoir laissé les Etats-Unis s'enrichir avec nous, on ouvre toutes grandes les portes à l'importation britannique qui jouit d'un tarif préférentiel de cinquante pour cent.

Le nombre des manufactures qui ferment augmentent tous les jours. L'importation de la chaussure anglaise a augmenté de cinquante pour cent en 1924 à cause du manque de protection. Par suite nos manufactures de chaussures ont dû fermer.

La question de protection est une question de vie ou de mort. C'est ce qui crée le chômage. Nous avions, au premier janvier cette année 30,000 chômeurs de plus qu'en 1924.

L'EMIGRATION

Une autre question importante, c'est celle de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. On a laissé partir 600,000 Canadiens pour faire venir 322,000 immigrants. On aurait dû employer cet argent pour faire revenir les nôtres. Les affaires sont mauvaises, pendant les trois dernières années on a enregistré 5,214 faillites de plus que de 1918 à 1921.

Les électeurs du comté de Laurier acclament celui qui a fait le procès de la Kommission des liqueurs.

L'AUDACE LIBERATRE — MELANGES ET COUPAGES — PROFITS INJUSTES ET EXHORBITANTS.

Mercredi soir, 27 courant, la grande salle du Jardin de l'Enfance rue St-Laurent, était remplie d'une foule nombreuse accourue de tous les points de la division Laurier pour entendre leur député M. Duranleau et ceux qui l'accompagnaient.

L'assemblée fut présidée conjointement par M.M. A. Duquet et Latimer; après quelques mots des présidents, la parole fut donnée à

M. LAPORTE
Président de "l'Action Conservatrice": l'orateur se fait un plaisir de saluer ses chefs; il fait un bel éloge de M. Duranleau qui a entrepris de dévoiler les scandales de la Kommission. Il promet qu'aux prochaines élections la ville de Montréal restera fidèle à l'opposition.

M. J. W. CAYER
Le député de St-Laurent-St-Georges ne prononce que quelques mots en anglais et félicite M. Duranleau de son attitude à la Chambre.

A. BLAIN, avocat
Il est le représentant officiel du Club Sauvé, organisation agissante dont le porte-parole, M. Aldéric Blain, nous a fait entendre des paroles trop élogieuses à son endroit. Je le remercie et si j'avais un peu à exprimer ce serait de voir s'implanter dans chacune des divisions électorales de Montréal et de la Province des organisations comme celle-ci, composées de l'élite des citoyens, de ceux qui recherchent le bien et le bonheur de leur province; comme il serait facile dans Laurier de jeter les bases d'une pareille organisation! N'ai-je pas de privilège au grand honneur ce soir de voir autour de moi, presque tous les citoyens marquants de la division, libéraux comme conservateurs, sans distinction de parti. Cette démarche de votre part n'est-elle pas une œuvre d'une grande valeur, et un civisme bien compris.

Je vous disais que j'avais siégé aux sessions de 1924 et de 1925. Je ne vous cacherais pas messieurs que c'est avec une certaine crainte et une certaine curiosité que nous, les nouveaux députés, avons pénétré dans cette enceinte historique où tant de grands noms canadiens-français vivent encore. Nous nous rappelions les débats mémorables qui ont illustré notre parlement; les noms des Mercier, des Chapleau, des Tailleur, des Teller, des Bourassa, des Lavergne et des Jean Prévost et de tant d'autres revenaient sans cesse à notre mémoire et nous rappelait le rôle important que nous avions à remplir.

Mes collègues, dont je salue avec reconnaissance la présence en grand nombre ici ce soir, me sont témoins, que notre curiosité pourrait bien être satisfaite, et la tâche de la solution pour laquelle la justice est inaccessible aux petites bourses, pourquoi le domaine public dilapidé au nom des plus chers intérêts de la nation, pourquoi, pendant ces années de l'absence de la justice, le régime nourri des milliers de milliers de nos frères prennent lentement le chemin de l'exil. Nous avons compris pourquoi la brave population ouvrière de la province est privée d'un véritable ministère de justice, et pourquoi elle travaille à sa tête, pourquoi le ministère Taschereau-Perron-Galipault se cache derrière une commission d'enquête pour retarder l'amélioration de la loi des compensations ouvrières de manière à rendre justice à l'ouvrier.

Le gouvernement poursuit les municipalités pour faire payer les routes. La province a enregistré un déficit de \$2,300,000 ce qui en dit le trésorier.

Le gouvernement a acheté la compagnie de presque toute la province. Le "Soleil" de Québec reçoit \$200,000 à lui tout seul, cela lui permet de payer un dividende de 27%. M. Duranleau a bien mérité de ses électeurs depuis qu'il est député.

ARTHUR SAUVE
Ne dit que quelques mots puisqu'il doit partir ce soir. Il félicite M. Duranleau de son attitude en Chambre et félicite les électeurs de l'avoir élu.

M. ALFRED DURANLEAU
se lève, salué par un tonnerre d'applaudissements. Il est incapable de parler pendant plusieurs minutes. Le calme rétabli, le vaillant député de Laurier prononce le discours suivant:

Ce n'est pas sans émotion que je me lève et que je rencontre au cours d'une si belle démonstration les bons électeurs de la division Laurier.

(A suivre en page 2)

LA COUROSSE SE VENGE

SINGULIERS PROCÉDES
James E. Carey, de Baltimore, Qué., ce garçon de ferme récemment acquitté après avoir été accusé d'avoir tué Joseph Bouchard, un vieux fermier, a été trouvé coupable, en cour de police de s'être parjuré en rendant témoignage à l'enquête tenue au sujet de la mort du vieillard. Il a été condamné à plusieurs années de pénitencier.

A l'enquête en question il avait donné le signalement d'un individu qu'il prétendait avoir vu près du lieu du crime, mis en présence d'un homme arrêté quelque temps après, il déclara le reconnaître et celui-ci prouva un indiscutable alibi.

La personnalité de Carey nous importe peu mais nous reprochons à la couronne ses procédés. Comment, vo-ci un accusé qui est incriminé d'un meurtre et qui est déclaré innocent. La couronne ne peut pas accepter sa déconvenue et le fait arrêter et condamner pour parjure; or le fait en lui-même de reconnaître telle ou telle personne comme celle qu'on aurait vue auparavant, n'est pas toujours un parjure; car on peut se tromper de bonne foi. Dans la plupart des procès criminels ou civils ils se rencontrent toujours des témoins venant affirmer sous la foi ou serment des choses contradictoires et ces témoins peuvent être de bonne foi; mais d'après la théorie de la couronne on pourrait les arrêter et surtout faire un choix pour poursuivre les uns ou les autres.

C'est une théorie dangereuse qui tend rien moins qu'à fermer davantage la bouche à certains témoins qui répugnent si souvent à répondre.

Dans le cas de Binet acquitté de l'accusation d'avoir tué Blanche Garneau, cet homme a été poursuivi et condamné à cinq ans de pénitencier pour avoir fait un faux témoignage.

Pendant plus de deux ans elle était renvoyée d'une session de la cour à l'autre, vu que la couronne n'était pas prête à procéder et son non apparaitrait à tous les 3 mois sur la liste des prévenus, parmi les voleurs et les assassins et autres criminels.

Nous n'avons pas ici, la "magistrature debout" comme en Europe; c'est-à-dire une organisation de fonctionnaires inamovibles chargés de poursuivre au nom de société; ces fonctionnaires n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans la condamnation du prévenu. Malheureusement dans notre organisme, il n'en est pas ainsi. Le gouvernement nomme un avocat qui tient à cette fonction bien payante à intérêt lui à réussir, c'est-à-dire à amener une conviction dans l'esprit des juges ou des jurés.

De là sa rancune quand il échoue et ses poursuites haineuses contre les témoins qui sont en faveur de l'accusé.

Tout ça ne renahuse pas beaucoup, dans l'esprit public, le bon renom de la justice déjà pas mal compromis dans notre Province.

JUDEX

CONTRE TOUS les ABUS et TOUTES les INIQUITES

LE MATIN Parait tous les Samedis POLITIQUE ET LITTERAIRE

LE "MATIN" A PUBLIE DES ECRITS DE: Olivar Asselin, Louis Armand, Victor Barbeau, Camille Barrière, Arthur Beauchêne, Alphonse Berthelot, Ernest E. Cinq-Mars, Edouard Chauvin, René Chopin, Mme Eve Côté, Joseph Duguay, Albert Drouin, Louis Francoeur, Englebert Gauthier, A. L. Groulx, Léon Gauthier, Camille Houde, M.P.P.; Philippe Lafontaine, Armand Lavigne, K.C.; Henri Letondal, Brenton A. Macnab, Dr. Albéric Marin, Paul Morin, Louis Nadeau, Honoré Parent, Dr. Philippe Pannetot, Marius Peladeau, Uldal Paquin, Fernand Préfontaine, Jean Ridder, Antoine Rivard, Edouard Sylvestre, Léon Trépanier, Valdomiro, Gaëtan Valois, E. C. Villemeur, etc.

ABONNEMENTS

MONTREAL: \$2.50 par année; six mois: \$1.50.—CANADA: \$2.00 par année; six mois: \$1.00.—ETRANGER: \$3.00 par année; six mois: \$1.50.

(Les abonnements courent du 15 ou du 1er de chaque mois.—Prrière de joindre dix sous en timbres pour tout changement d'adresse.—Toute irrégularité dans le service postal réparée à nos frais.)

Le député Duranleau rend compte de son mandat

(Suite de la 1ère page)

M. Gaipeault, l'autre soir, à Montréal, a cru qu'il pouvait bercer les ouvriers au point de leur dire que sa loi ouvrière actuelle était la meilleure de toutes les provinces, de tous les pays du monde entier.

Les actes condamnables du gouvernement Taschereau, depuis les élections de février 1923, se présentent par douzaines à mon esprit.

1. Concessions forestières en quantité énorme, 4300 milles carrés en 1923, avec des conditions qui ont fait perdre à la province de 20 à 30 millions, mais qu'importe les amis du Gouvernement qui ont organisé une manufacture à Québec pour les exploiter et s'enrichir. Les journaux d'hier annoncent que le gouvernement vendra 1500 milles de terres forestières en juin prochain, espérons que les conditions déterminées pour les ventes de Manoujaujan seront changées de manière à servir mieux l'intérêt public.

2. Trésor public; les ressources de la province sont mises à contribution pour venir en aide à la Banque Nationale qui a été exploitée par tout ce que le district de Québec compte de politiciens soit-disant libéraux et haut placés, et comme résultat d'une loi que M. Taschereau a fait passer à la chambre, ces politiciens amis et parents des ministres ont dans leurs poches des actions de la banque d'Hochebourg, institution bancaire de première valeur, portant intérêt à 10% l'an, qu'ils ont reçues pour des actions de la banque Nationale qui ne valaient rien, et en retour, la banque d'Hochebourg, dans ses votes, les billets de la Province pour une somme de \$15,000,000.

3. Législation: prostitution publique du soir et du jour, les lois au point de mêler aux lois les plus justifiables, ces petites dispositions spéciales qui favorisent d'abord et avant tout, les associés, les parents, et même les causes soumises aux tribunaux.

Loi de l'adoption adoptée à la session de 1924 maltré l'opposition loi anti-sociale, anti-familiale qui détruit toute autorité paternelle.

A la session de 1925, M. Taschereau a reconnu que les représentations faites par les députés Spencer Wood seulement, l'on a déposé la somme de \$114,000.

L'on a payé aux journaux, pour impressions et annonces une somme d'environ \$50,000; le journal "Le Soleil" a, à lui seul, touché de \$150,000 à \$200,000. Bref, de \$1,614,000 qu'étaient les dépenses publiques en 1918-1919, elles se sont élevées à \$2,146,000 en 1922-23, soit une augmentation de \$1,326,000 en cinq ans.

CITE DE MONTREAL—SON AUTONOMIE

Jusqu'aux élections de février 1923, la Cité de Montréal et ses banlieues avaient été le champ d'exploitation de la cupidité des exploités grâce à l'aide qu'ils recevaient du gouvernement et des députés du district de Montréal.

Voulait-on enrichir au moyen d'une expropriation ou au moyen d'améliorations? Vite l'on faisait un pèlerinage à Québec durant une session et avec l'aide et la connivence du Gouvernement et des députés de la Cité de Montréal, l'on faisait adopter un petit bout de loi ordonnant à la Cité d'exproprier, d'expropriation, l'autorisant une petite municipalité d'emprunter des chemins et des contribuables pour faire des dépenses servant les fins de ces enrichisseurs mais non les intérêts de ces municipalités et de la Cité de Montréal.

Durant la campagne électorale de février 1923, nous avons dénoncé ces abus et moi, nous, j'ai promis que si j'étais élu, je m'efforcerais de faire respecter l'autonomie de Montréal. Je crois que j'ai tenu ma promesse; mes collègues de la gauche et moi avons surveillé la législation concernant Montréal et avons empêché tout amendement sur les prérogatives de la Cité.

M. Taschereau, parlant à Montréal, il y a quelques jours, disait que depuis dix ans l'autonomie de Montréal avait été respectée par la législature de Québec. Mais il a oublié de dire qu'il fallait en donner le crédit aux députés que la Cité s'est choisis aux élections de 1923. C'est ce que la "Gazette" publiait dernièrement au lendemain de l'assemblée Gaipeault-Perron, assemblée composée de 154 personnes bien comptées, y compris les enfants attirés par les deux fanfares qu'on avait engagées. M. Perron, ayant alors annoncé une série d'assemblées publiques dans le but de reconquérir l'autonomie de Montréal, la "Gazette" lui a répondu vertement par un article de fond que je ne permets pas de citer, parce qu'il reflète l'opinion publique dans Montréal.

répondre aux questions légitimes de ses représentants. Nous avons protesté énergiquement, mais vain, contre un attitude aussi extraordinaire des employés de la Province et du Gouvernement Taschereau.

A l'ouverture de la dernière session, M. Taschereau, qui, pour tant, avait déclaré quelques mois auparavant que tant qu'il resterait premier ministre, les officiers de la commission persisteraient dans leur malice sur le prix d'achat des liqueurs, les noms des fournisseurs, les procès-verbaux des assemblées de la commission, les comptes rendus, le rapport de l'inspecteur général, etc., etc., s'est avisé de déclarer que l'opposition aurait une enquête, si elle la demandait, et que les officiers de la commission pourraient se voir assignés devant les tribunaux. Evidemment l'opinion publique faisait son oeuvre.

Cependant, à notre première demande d'enquête, la majorité ministérielle, par son amendement et son vote, a dit: "faites connaître d'abord les questions que vous entendez poser aux témoins et ensuite nous vous accorderons cette enquête."

Je suis revenu à la charge avec des précisions telles qu'on a dû l'accorder, mais avec restriction, tant qu'il n'aurait pas été entendu sur l'administration générale de la commission; administration qui coûte 24% sur le total des ventes de la commission pour le compte de la Province, du lendemain, disaient: "l'opposition a eu toute la latitude voulue pour enquêter et quand tout a été fini, elle a constaté qu'elle ne pouvait rien proposer contre le gouvernement."

QUELLE AUDACE! QUEL TOUPET!

Vous comprenez bien qu'il s'agissait pour le gouvernement tout en protestant de sa bonne volonté, d'essayer d'empêcher la lumière, à commencer par former un comité des comptes publics à sa manière, avec une majorité écrasante des députés ministériels les plus audacieux, les Bouchard, les Nicol et les Bercevitch et M. Perron, d'une partialité révoltante.

Je ne crains pas d'affirmer, ce soir, M. le président, que nous avons réussi à écarter tous ces obstacles et l'enquête a révélé à la province sur le compte de la commission des liqueurs et du gouvernement Taschereau, un état de chose que le peuple ne tolérera pas.

MELANGES ET COUPAGES

A la lumière des livres de la commission que nous avons fait mettre devant le comité pour le temps de l'enquête, il est établi que le gouvernement Taschereau en est rendu à faire, dans les comptes rendus, français sur français, au Pied du Courant, des mélanges de liqueurs pures que ceux qui se faisaient dans les caves profondes du temps des vendeurs autorisés, tant dénoncés par M. Taschereau.

Quel est le citoyen soucieux de l'honneur et de la bonne renommée de sa province, — la seule province catholique française sur le continent — qui n'a pas rougi de honte en lisant dans les journaux tous ces mélanges de souche, de pur jus de fruits de tonneau, de jus de pruneaux, de teinture, et d'eau du beau St-Laurent que la commission fait tous jours par milliers de gallons et qu'elle vend au public sous diverses étiquettes plus ou moins trompeuses.

Le gouvernement Taschereau a trempé sa politique dans le whisky et aujourd'hui, l'on en est rendu à voir notre chère province représentée dans les journaux sous la figure d'une vieille bonne femme, penchée sur sa cuve, brassant avec un manche de hache ses multiples mélanges de liqueurs alcooliques.

Savez-vous quelle a été la justification que M. Taschereau a tenté de faire? Il a amené comme témoins des anciens marchands de liqueurs pour établir que les mélanges se faisaient de leur temps; mais c'est ce que M. Taschereau n'a pas dénoncé les vendeurs autorisés comme empêcheurs. J'ai parlé devant le comité de la commission de la prohibition existe ou de l'Etat-Union.

Que dites-vous de la lettre produite à l'enquête et adressée par les autorités municipales de Québec les 1er et 2e mars 1924, à la commission des Liqueurs lui dénonçant ce scandale et lui demandant d'y mettre fin, et le même état de chose existait encore au moment de l'enquête, à la fin de mars 1925.

Que dites-vous du cas de la barque noyée par George Ltd. de Montréal, dans laquelle on a chargé dans une apparence de légalité, des bouteilles de liqueurs lui dénonçant ce scandale et lui demandant d'y mettre fin, et le même état de chose existait encore au moment de l'enquête, à la fin de mars 1925.

PROFITS EXORBITANTS ET INJUSTES

L'enquête a démontré autre chose: C'est que ces mélanges et les liqueurs en général sont vendus au peuple de cette province à des prix exorbitants. Les profits du gouvernement sont exorbitants et ne devraient pas être tolérés.

J'ai soutenu devant la chambre, je le réaffirmerai devant mes braves électeurs: Tout excédant d'un profit commercial légitime constitue un véritable prélevement sur le peuple de la province, une taxe sui generis, si vous voulez, parce que ce profit est créé par le gouvernement, le peuple est tenu de s'y procurer, et vous contribuez ainsi à la Commission et s'il paie \$4.00 ce qu'il devrait payer \$3.00 par exemple, l'on prélève \$1.00 sur lui.

Et bien quels sont les profits que fait le gouvernement? Toujours je me servirai de ses livres pour établir mes avancés et les pourcentages de profits que je vous donnerai seront calculés sur ce prix courant: Prenez le whisky blanc, par exemple; la commission vous le vend à \$1.50 la bouteille, savez-vous quel profit il en tire? \$1.00. Il y a 6 bouteilles de 26 onces et une fraction dans un gallon. Or d'après les livres de la commission, le Whisky blanc lui coûte environ \$5.45 à \$5.50 le gallon. Dans ce prix courant, le profit est de 40% à 50%.

Dans les autres whiskies, les rhums, les brandies, les liqueurs, les vins, les bières, etc., etc., l'on trouve des profits variant de 75% à 110 ou 115% ce qui est exorbitant.

4 Anni 1922, Vin Port: prix courant \$7.55 gal. Prix de vente \$12.00. 13 mai 1922, Vin Port: coûtant \$7.60, prix de vente \$16.00. Vol. 3, Mélange No. 1602, page 132, Vin Port: coûtant \$4.87, 1-2, vendant \$10.00 — profit 105%. Vol. 3, page 1443, Vin St-Etienne, Mélange No 16445, coûtant \$1.23, vendant \$2.66, profit 111%. Vol. 33, page 126, mélange No 1578; Amoros Sherry: coûtant \$3.88, 1-4, vendant \$8.60 — profit 121%.

Autres vins: Vol. IV, Vins-Montréal. Profit Page 53 No 350 Native Port 96% " 54 No 352 Native Sherry 167% " 60 No 378 " 167% " 61 No 382 " 167% " 61 No 383 Jubilee Sherry 90% " 62 No 384 Aloroc Sherry 106% " 67 No 404 Native Sherry 167% " 67 No 406 " Port 167% " 67 No 406 " Port 96% " 67 No 407 " Port 96% " 70 No 418 Sauterne 107% " 92 No 503 Port 86% " 95 No 514 Haute Cote 120%

Le Tarif et les Produits Agricoles

Ce qui se passe dans les autres pays commence à faire ouvrir les yeux à nos cultivateurs.

Les fermiers canadiens qui, dans la classe des travailleurs manuels, sont la majorité, dont la profession est la plus indispensable à l'existence matérielle de la nation, devraient recevoir une attention spéciale de la part des législateurs.

C'est ainsi que cela se fait en France, en Belgique, en Angleterre, aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

À Ottawa, tel n'est pas le cas. On s'occupe des cultivateurs lorsqu'il s'agit d'élections. C'est leur seul temps de popularité.

Que voit-on? Les produits agricoles américains sont vendus au Canada, tandis que le tarif douanier américain place une barrière pratiquement infranchissable pour les produits de la ferme du Canada.

Ce qui devrait être fait pour eux, comme pour les industries et le commerce, ce serait d'élever notre tarif au même niveau que le tarif de nos voisins du Sud.

LE D. FAUCHER

Il est venu pour rendre hommage à M. Duranleau. Il parle de l'autocratie du premier ministre et espère voir bientôt la disparition du régime Taschereau.

R. COHEN

Dans un français châtié l'orateur fait voir les motifs de voter encore contre le gouvernement.

FELIX DESROCHERS

Appelé par la foule il ne dit que quelques mots, il promet de lutter et de lutter jusqu'à la victoire finale pour abattre ceux qui ne sont pas des libéraux mais des libéraux selon le mot si juste du directeur du "Matin".

ALLAN BRAY

Le député de St-Henri rend justice à M. Duranleau sur son attitude à la Chambre.

Encore l'affaire Kochura

UNE HISTOIRE ENNUYEUSE

M. Charles Lanctôt a donné des explications dans l'affaire de ce Ruthène Kochura, à qui on n'a vu ni le procès, et même le procès que sur la poussée étonnante de son épouse venue jusqu'à la ville, après quarante milles de marche à pied dans la neige, pour réclamer justice.

MOTS D'ENFANT

Françoise, quatre ans, accourt, affolée, se réfugiant dans les bras de sa maman. — Eh! là, majolie, quel est-ce que tu as? Tu as si peur que ça? — Oh! oui, fait Françoise, hahahaha. Voilà. Je m'ennuie; alors, pour me distraire, je me suis raconté une histoire. Et comme il y avait des loups, ça ma fait peur.

Beaucoup de gens diront en effet, que le deraillé mite de M. Bourassa est juste et qu'il faut connaître un peu mieux en vertu de quel rouage extra-ordinaire un bonhomme qui a mis le poing sous le nez de son voisin — ou demandé à son voisin de mettre le poing sous le nez d'un adversaire, ce qui arrive même aux rédacteurs de journaux officiels — doivent attendre plus d'un

Les quatre moyens d'aider LE MATIN

N'oubliez pas que LE MATIN n'accepte les subsides d'aucune clique, d'aucune société financière intéressée à endormir l'opinion publique. Il a besoin pour vivre, d'une clientèle honnête, nombreuse et désintéressée.

1° — Par la propagande. Lisez le MATIN en tramway, en chemin de fer, partout.

2° — Par l'abonnement. Abonnez-vous au MATIN. Faites abonner vos amis au MATIN.

3° — Par les commandes d'impression. Apportez au MATIN tous vos travaux de ville: lettres, enveloppes, factures, cartes d'affaires, billets, reçus, etc.

4° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

5° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

6° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

7° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

8° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

9° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

10° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

11° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

12° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

13° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

14° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

15° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

16° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

17° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

18° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

19° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

20° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

21° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

22° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

23° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

24° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

25° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

26° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

27° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

28° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

29° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

30° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

31° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

32° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

33° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

34° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

35° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

36° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

37° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

38° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

39° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

40° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

41° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

42° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

43° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

44° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

45° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

46° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce y sera vue et lue par une clientèle de choix.

La Vérité sur la Conscription

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous voté le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

FARCEURS ET HABLEURS

Non seulement tous les députés libéraux de la province de Québec ont voté unanimement tout l'argent nécessaire à la mise en force de la loi de conscription, mais aussi, ils ont, sans une seule exception, voté le principe de la conscription, pendant que neuf députés conservateurs canadiens-français votaient contre le principe de la conscription.

C'est là un fait historique. Personne ne peut le nier de bonne foi. La preuve en est consignée dans les statuts de notre pays. Si quelqu'un vous dit que les députés libéraux de la province de Québec n'ont pas, le 5 juillet 1917, voté le principe de la conscription, ou il ne connaît pas son histoire, ou il ment effrontément.

Le 20 juin 1917, le notaire J.-A. Barrette, député de Berthier, proposait au projet de loi relatif au service militaire — bill 75, appelé communément loi de conscription — le sous-amendement suivant:

"Que tous les mots après le mot 'que' soient rayés et remplacés par les suivants: 'Ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.'"

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2595.)

On sait que le renvoi d'un bill à six mois, signifie simplement la mort du bill. Le renvoi d'un bill à six mois veut dire sans phrases du principe même du bill. De fait, telle est la signification que l'on attachait alors et que l'on attache encore au sous-amendement Barrette, comme le démontrent les deux opinions que voici:

LA MORT SANS PHRASES

"Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne scrute point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un oui ou par un non catégorique. C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes sa mort sans phrases."

(HENRI BOURASSA, le 21 juin 1917, à Saint-Henri.)

POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION

"La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer à 6 mois le bill Borden est logique, d'où qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortiront du bois, — et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent."

(Georges PELLETIER, dans le "Devoir" du 21 juin 1917.)

Le vote sur le sous-amendement Barrette fut pris à la Chambre des Communes le 5 juillet 1917. Tous les libéraux de la province de Québec présents à la séance, refusèrent de voter le bill et votèrent le principe de la conscription, tandis que neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — demandèrent la mort du bill et votèrent contre le principe de la conscription. La liste qui va suivre est tirée des débats de la Chambre des Communes, session 1917.

Liste des députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription.

DES FARCEURS

Députés	Comtés
BUREAU, Jacques	T.-Rivières — St-Maurice.
BOUILLARD, Ovide	Drummond-Arthabaska.
BICKERDIKE, Robert	Saint-Laurent.
BOIVIN, Georges-Henri	Shefford.
BOURASSA, J.-Boutin	Lévis.
BOYER, Gustave	Vaudreuil.
CARDIN, P.-J. Arthur	Richelieu.
DELISLE, Siméon	Portneuf.
DEMERS, Joseph	Iberville.
DEVLIN, Emmanuel	Wright.
ETHIER, Joseph-Arthur	Deux-Montagnes.
FORTIER, Edmond	Lotbinière.
GAUVREAU, Chs.-Auguste	Témiscouata.
KAY, William-Frédéric	Missisquoi.
LACHANCE, Arthur	Québec-Centre.
LAFFORTUNE, D.-A.	Montcalm.
LACTOT, Roch	Laprairie-Napierville.
LAPORTE, Ernest	Kamouraska.
LAPORTE, Louis-Audet	Saint-Jacques.
LARRIER, Sir Wilfrid	Québec-Est.
LEMEUX, Rodolphe	Rouville.
MARCEL, Charles	Bonaventure.
MARILE, Joseph-Edmond	Bagot.
MARTIN, Médéric	Sainte-Marie.
MCCREA, Frank	Sherbrooke.
PACAUD, Lucien	Mégantic.
PAPINEAU, Louis-Joseph	Beauharnois.
POWER, William	Québec-Ouest.
REGB, James	Huntingdon.
SEGUIN, Paul-Arthur	L'Assomption.
TOBIN, Edmond-William	Richmond-Wolfe.
VERVILLE, Alphonse	Maisonneuve.
WILSON, Charles-A.	Laval.

Députés conservateurs qui réclament et franchement ont voté contre la conscription.

ANTI-CONSCRIPTIONNISTES

ACHIM, Honoré	Labelle.
BARRETTE, Joseph-Arthur	Berthier.
BELLEMARE, Adélar	Maskinongé.
BOULAY, Herménégilde	Rimouski.
DESCARRIES, J.-A.	Jacques-Cartier.
GIRARD, Joseph	Chicoutimi-Saguenay.
GUILBAULT, Jos. R. Octave	Joliette.
PAQUET, Eugène	L'Islet.
PATENAUDE, Hon. E. L.	Westmount-St-Henri.

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3167 et 3168.)

LEURS ECHAPPATOIRES

"L'AMENDEMENT BARRETTE ETAIT UN TRUC" disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

REPONSE

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclarait à la Chambre des Communes:

"Je nie catégoriquement que l'honorable premier-ministre ou aucun de ses collègues ou de ses partisans, ait en quoi que ce soit à faire directement ou indirectement avec ce sous-amendement. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu à l'appui de ce que j'avance."

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, Page 2643.)

Le défi ne fut pas relevé.

"VOTER POUR L'AMENDEMENT BARRETTE, C'EST ENLEVER AU PEUPLE LE PRIVILEGE D'AVOIR UN REFERENDUM, disent les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription."

REPONSE

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette, et que le sous-amendement Barrette eût été emporté, le bill de la conscription était tué; la conscription était chose morte et enterrée, sans referendum. Le referendum devenait inutile.

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette et que le sous-amendement Barrette eût été défait, il restait à tous ceux qui l'avaient voté une autre chance: voter pour l'amendement Laurier qui demandait le referendum.

De fait, c'est ainsi que les neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — ont agi. Après avoir voté, le 15 juillet 1917, en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendum.

Liste des députés conservateurs qui après avoir voté contre le principe de la conscription, ont également voté en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendum.

ACHIM, Honoré	Labelle.
BARRETTE, Joseph-Arthur	Berthier.
BELLEMARE, Adélar	Maskinongé.
BOULAY, Herménégilde	Rimouski.
DESCARRIES, J.-A.	Jacques-Cartier.
GIRARD, Joseph	Chicoutimi-Saguenay.
GUILBAULT, Jos. R. Octave	Joliette.
PAQUET, Eugène	L'Islet.
PATENAUDE, Hon. E. L.	Westmount-St-Henri.

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3168 et 3169.)

DEUX QUESTIONS

1ère Question

Est-ce que ce n'est pas sur la deuxième lecture d'un bill qu'on en discute le principe?

2ème Question

Est-ce que ceux qui ont voté pour le sous-amendement Barrette, demandant que la deuxième lecture du bill de la conscription ne soit faite que dans six mois, ont voté contre le principe du bill?

Les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté contre le sous-amendement Barrette, doivent répondre Oui ou Non. Une réponse catégorique! Pas de faux-fuyant!

L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN

Le 21 juin 1917, le "Devoir" publiait en page 8 et en dépêche d'Ottawa, une nouvelle intitulée: "L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN. L'AMENDEMENT DE M. LE DEPUTE BARRETTE VA FORCER LA CHAMBRE A SE PRONONCER SANS FAUX-FUYANT POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION."

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "CELUI-CI (Sir Wilfrid Laurier) NE POURRAIT EN EFFET SE RALLIER AU SOUS-AMENDEMENT BARRETTE SANS SE PRONONCER CARREMENT OPPOSE AU PRINCIPE DE LA CONSCRIPTION, ET TELLE N'EST PAS SON ATTITUDE. M. LAURIER N'A PAS DIT QU'IL S'OPPOSE A LA CONSCRIPTION, IL A DIT QUE TOUT LE MONDE S'Y CONFORMERA, SI LE PEUPLE LE DESIRE."

(Le "Devoir", 21 juin 1917, page 8.)

Nous ajoutons au dossier une lettre de sir Wilfrid Laurier qui parut dans le "Record", de Windsor, Ontario, et fut reproduite, le 23 décembre 1917, dans la "Patrie" de Montréal. Voici ce document:

Ottawa, 12 novembre 1917.

"Mon cher J. B.: Je t'ai écrit il y a quelques jours au sujet de notre ami Kennedy. Je suis encore d'opinion qu'il faudrait que nos amis se rallient immédiatement à sa candidature. Je sais qu'il y a une certaine difficulté, à cause de la restriction qu'il fait sur la question de la conscription. Il faut se rendre compte toutefois que dans les circonstances où nous sommes, il faut nécessairement faire des concessions. A une assemblée des candidats libéraux de l'est de l'Ontario, il y a trois semaines, j'ai déclaré qu'il y avait trois alternatives à prendre, car plusieurs s'étaient prononcés pour la conscription. Je n'ai pas voulu faire de cette question une question de parti, car c'eût été tout compromettre. Chacune de ces alternatives est acceptable: 1—Se présenter contre l'Union et contre la conscription; 2—contre l'Union, mais pour la conscription; 3—libéral indépendant. Je reçois une lettre de quelques libéraux qui veulent présenter un candidat contre Kennedy. Ce serait faire le jeu de nos adversaires. Vouloir tout demander, c'est s'exposer à tout perdre. Je compte sur ton influence pour mettre nos amis au point sur cette question, et je dis qu'il faut appuyer la candidature de Kennedy."

"Crois-moi ton bien dévoué,

WILFRID LAURIER."

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Le chef libéral, d'après cette lettre, déclare qu'il a exposé à ses partisans libéraux qu'ils peuvent se présenter pour la conscription.

Il ne faut pas s'étonner que Sir Wilfrid Laurier ait fait voter ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Farceurs, n'est-il pas vrai?

DEUX AUTRES QUESTIONS

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui promettaient de demander le rappel de la loi de conscription?

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui s'engagèrent même par écrit à demander le rappel de la loi de conscription?

QU'ONT-ILS FAIT?

MEIGHEN

Sous ce titre nous lisons dans "Le Manitoba" de Winnipeg:

S'il n'y eût au Canada que le "Canada" de Montréal et le "Soleil" de Québec à écrire et à propager continuellement cette idée d'un Meighen anti-français, nous n'en aurions cure; ces deux journaux n'ont jamais eu d'horizons plus élevés que le parti qu'ils servent, et, sous la plume de leurs rédacteurs les causes les plus nobles ont toujours été rabaisées au niveau de leurs intérêts politiques.

Malheureusement cette idée d'un Meighen anti-français, à force d'être répétée, rééditée, redite encore et encore, trouve trop facilement faveur chez d'autres journaux mieux intentionnés, plus sincères; chez des journaux qui devraient, il nous semble, en toute justice, réagir contre ce mouvement, au lieu d'aider à sa propagation, soit par le silence ou la citation trop facile de ces appels d'énervement.

Tout homme, quel qu'il soit, ne fût-il qu'un malheureux politicien, a droit à la simple justice que, d'ordinaire, on se donne entre homme et homme.

Ceux qui accusent M. Meighen d'être un anti-français, font erreur et commettent une grave injustice contre cet homme politique; et les Canadiens-français, pas plus que les autres, n'ont le droit d'être injustes envers les autres.

Que ceux qui n'aiment pas M. Meighen, luttent contre lui, visière levée, avec les armes de la vérité en mains, c'est leur droit et nous n'avons rien à y dire.

Ces messieurs l'attaquent à ses actes politiques qu'ils n'aiment pas, c'est leur droit; qu'ils le tacent sur ses faiblesses, ma foi, qu'ils y aillent — si ça peut leur faire plaisir — d'autant plus que, vraisemblablement, ils sont, eux, impeccables, et que, par conséquent, ils ont là tous les droits... mais que l'on se complaise continuellement dans la calomnie contre un homme politique, parce qu'on ne l'aime pas, ou qu'on le craint, cela dépasse certainement toutes les limites de la bienséance et du droit.

Non seulement M. Meighen n'est pas anti-français, mais il a, de tout temps, été un ami des Français.

Que M. Meighen, chef du parti, ait dans ses troupes des ennemis des Français, des mangeurs de "Canayens", cela, c'est indéniable. Mais si ses détracteurs veulent être justes, ils devront reconnaître que, de ces mange-"canayens", il s'en trouve partout, chez les libéraux, chez les progressistes, chez les travaillistes et même chez des organisations qui se croient bien supérieures aux vilains partis politiques.

M. Meighen doit être jugé d'après ses paroles et ses actes personnels. Or, M. Meighen est un homme du Manitoba et, bien que député à Ottawa, c'est ici, au Manitoba, qu'il a agi et qu'il a exercé ses droits de citoyen et d'électeur.

Nous parlons avec connaissance de cause, puisque nous avons, ici, depuis au-delà de vingt ans, pris part aux mêmes luttes et que nous avons combattu dans les mêmes batailles.

M. Meighen a été, au Manitoba, de tous temps, un défenseur des droits constitutionnels de la minorité française et catholique de notre province, et quand, de n'importe quelle partie du Canada que ce soit, on l'accuse d'être anti-français, on le calomnie; et quand ces accusations viennent de la part de Canadiens-français, ces accusations deviennent des calomnies encore plus odieuses et plus lamentables.

Encore une fois, personne n'est obligé de le suivre comme chef politique, personne n'est obligé de l'aimer, et puis, c'est un homme politique, et que, par conséquent, il est au blanc, quiconque le veut au ssi, peut l'attaquer, mais personne n'a le droit de tirer dessus avec les flèches empoisonnées du mensonge.

M. Meighen a pu, durant la guerre, suivre une politique qui n'était pas du goût de tout le monde; nous ne contestons à personne le droit de différer d'opinion avec lui sur ce sujet; mais, sûrement, personne n'osera lui contester, à lui aussi, son droit absolu de penser et d'agir comme il a cru bon, à ce moment critique, non seulement du Canada, mais de tous les pays du monde civilisé.

Quel crime a-t-il donc commis, pour qu'on s'acharne sur lui comme s'il était un bourreau?

Canadien-anglais, citoyen britannique, quand il a cru que la puissance de sa mère-patrie, et que le sort de l'Empire britannique étaient sérieusement menacés par les hordes allemandes, il s'est levé debout comme un fils bien né, et il a offert son concours, tout son concours pour la défense du trône de son pays et pour la sécurité de l'Empire dont il est un des fils.

Depuis quand est-il criminel d'aimer son pays et de se porter courageusement et fièrement à la défense de son roi?

S'il fut alors criminel, comment se fait-il que de tous ceux qui ont alors fait partie du gouvernement de guerre, il soit le seul que l'on pourchasse et que l'on veuille bannir de la vie publique?... Est-ce simplement parce qu'il était bleu et que les autres étaient rouges, ou bien, est-ce encore, parce qu'il a le courage de ses convictions et que les autres ont plus de veulerie que de fierté?

Meighen n'a pas inventé la conscription. Quand le gouvernement de guerre a été formé, la loi de conscription était déjà dans nos statuts; Meighen et ses collègues en ont adouci les rigueurs par une loi d'exemption dont plusieurs ont profité et ils ont mis la loi en opération sur le pressant appel de toutes les nations alliées, parmi lesquelles se trouvaient la France et la Belgique; et sans ce concours du peuple canadien et des Dominions britanniques, il est presque indéniable de dire que l'Angleterre, la France, la Belgique seraient passées sous la domination allemande, puisqu'en dernier ressort, il a même fallu l'intervention des Etats-Unis pour repousser l'ennemi hors les murs. Ajoutons que, aux Etats-Unis, comme ailleurs, la conscription a été mise en force.

Notre but n'est pas, aujourd'hui, de discuter sur cette question de la conscription — question libre — mais nous aimerions savoir si la question de conscription est plus importante pour nos compatriotes que la question scolaire manitobaine.

Il est malheureux de le dire, mais il semble que l'on a pu faire presque unanimement sur cette question, mais qu'a-t-on fait, en 1896, de Tupper, de Bowell, d'Angers, de Taillon, de Desjardins et de combien d'autres?... Devient-on criminel, simplement par le fait, que l'on appartient au parti conservateur?

Tandis que l'on s'évertue à cravacher Meighen, l'ami de la minorité française du Manitoba, on dort, on couronne de gloire certains sénateurs, certains députés libéraux. Que l'on se donne donc la peine de scruter un peu l'histoire politique de notre pays, et quel'on aille voir où étaient plusieurs de ces messieurs au moment des jours les plus sombres de nos propres luttes; que l'on se donne donc la peine de voir où vont leurs embrassements encore aujourd'hui.

Non, la lutte personnelle, que l'on fait à Meighen, n'est pas juste, elle n'est pas digne de nous.

Meighen peut manquer du sourire que l'on aime à voir chez d'autres, mais vraiment, l'homme d'Etat qui, de nos jours, veut se donner la peine de regarder bien en face les problèmes qui nous dévisagent, cet homme d'Etat peut-il se pamer de rire?

Malgré toutes les richesses que notre pays possède, de nous ne sortirions pas de l'ornière où nous sommes ancrés, en nous contentant de crier sur tous les toits que tout va bien.

Les taxes nous écrasent et nos gens s'en vont; l'heure est au travail courageux et sérieux, bien plus qu'aux festins et à l'admiration mutuelle.

M. Meighen est un cerveau merveilleusement organisé; c'est un travailleur et un brave. Il a ses défauts, qui n'en a pas? Il peut ne pas plaire à tout le monde, est-ce là un signe d'infériorité? Mais, chef d'un grand parti, Meighen n'est pas de ceux qui essayent de monter au pouvoir au cri de race et par l'appel aux passions religieuses; il a tout son passé de citoyen manitobain pour témoigner en sa faveur.

Conscient de l'importance, pour l'avenir du Canada, d'une entente cordiale entre les deux grandes races anglaise et française, à l'âge de 50 ans, malgré la tâche ardue de la direction d'un parti politique, Meighen se met courageusement à l'étude du français; plusieurs fois, il parcourt la province de Québec, pour bien comprendre la mentalité de notre peuple et pour se mettre en mesure d'être plus utile à son pays. Une telle conduite, chez un autre, serait acclamée — et cela se voit tous les jours. Chez Meighen, on reste froid et

l'on ne veut pas même lui faire la faveur d'un bon sentiment; — l'on s'entête à n'y voir qu'une démarche intéressée... Pourquoi?

Meighen a des adversaires politiques qui le craignent, on peut comprendre la raison des cris rauques de toute cette bande: — mais à notre peuple, de par nature généreux et juste, nous demandons de juger l'homme à son mérite personnel, sans faveur comme sans passion, mais sans tenir compte des appels démagogiques de ses adversaires.

Joseph BERNIER.

Pour le Port de Québec

Il y a déjà plusieurs semaines que les travaux d'extension du port de Québec sont suspendus, faute de fonds. On attend le bon plaisir des autorités fédérales pour reprendre une affaire que la "Shipping Federation" déclare nécessaire et urgente. Si les ministres s'étaient montrés plus généreux, l'an dernier, la commission du havre de Québec n'aurait pas à subir le retard actuel au commencement de la belle saison. Mais il est peu probable que les octrois promis soient votés avant la fin de juin. Ce sera trois mois de perdus par incurie ministérielle. Puisse au moins cette nouvelle expérience désagréable induire le cabinet à régler d'un coup l'affaire du port de Québec en votant, sous une forme ou sous une autre, tout le subside dont on a besoin pour l'exécution des plans acceptés par le gouvernement.

Sans doute, dans l'état actuel des affaires politiques, c'est probablement une tactique de la part des ministres de ne pas presser cette mesure avant les derniers jours de la session. Les coffres publics subissent de durs assauts et les gouvernants ont recours à de savantes tactiques pour écarter les importuns. Mais dans le cas qui nous occupe, nous avons la promesse des ministres que l'argent sera voté et les travaux poussés à bonne fin. Nous aurons donc lieu d'espérer jusqu'à la fin de la saison parlementaire que l'on ne nous fasse pas faux bond. D'ici là, nos députés aussi sont tenus à une certaine discrétion et font probablement mieux de ne pas revendiquer publiquement les millions que certains éléments aimeraient mieux qu'on nous refuserait. Cependant, si le premier ministre et ses collègues ont sérieusement à cœur de racher la parole donnée à Québec, ils devraient faire en sorte que l'entreprise suive ensuite son cours sans avoir à attendre les appoints des politiciens ou des bureaucrates. Si c'est 8 ou 10 millions qu'il faut consacrer à l'extension du port qu'on les vote d'un coup ou qu'on autorise les commissaires du havre à les emprunter avec la garantie du gouvernement. Après cela, s'il arrive des élections, personne ne pourra accuser les politiciens d'avoir joué avec cette importante affaire.

(Evénement)

Tout ce qu'il gagnait était pour les docteurs. M. Gust. Benson de Hoquiam, Wash., écrit: "Le Novoro du Dr. Pierre a rendu la force et la santé à ma femme. Avant que nous ayons ce remède, tout ce que je gagnais allait aux docteurs. Ma femme avait de fréquentes attaques de pression de gaz sur la poitrine et les médecins ne pouvaient pas l'en débarrasser. Plus d'une fois j'ai pensé qu'elle allait passer. Aussi suis-je très reconnaissant pour ce remède." Cette fameuse préparation végétale est une médecine de la constitution, elle agit sur tous les organes, fortifie les nerfs et met le système entier en ordre. Ce n'est pas une drogue pour le commerce, ce remède est fourni par des agents spécialement désignés. Ecrire au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

GIN
Canadien Melchers
Croix D'Or

Fabrique à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros, 42 onces - Prix \$3.80 Moyens, 26 onces - Prix \$2.55
Petits, 10 onces - Prix \$1.10

The Melchers Gin and Spirits Distillery Co., Limited Montreal

DISTILLERIE À BERTHIERVILLE

Avant de mettre la main à la pâte
Assurez-vous que la farine que vous allez employer est bien la

FARINE REGAL

la meilleure farine pour réussir gâteaux et pâtisseries.

Vendue partout en sacs de 7-14-24½ et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited
MONTREAL

Les Enfants Heureux et Sains
ainsi que les grandes personnes se trouvent dans les maisons, où le

NOVORO

Du DR. PIERRE

est le remède de famille. Il est la première aide d'une mère, quand l'un de ses enfants se sent malade. Il est sain et digne de confiance. Il se trouve dans la boîte à pharmacie de millions de maisons ici et à l'étranger.

Préparé d'herbes et racines pures ne contenant pas de drogues nuisibles, il peut être donné aux petits, ainsi qu'aux jeunes et vieux de constitution délicate.

Les droguistes ne le fournissent pas. Pour renseignements écrire à
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.
(Déposé libre de tous droits au Canada)

The Situation in Quebec Province

Hon. Mr. Monty's Campaign, It's Necessity, and the Response to His Appeals.

The "Montreal Times" says, contrast with Maritimes Prov. people, at the various Montreal hotels, invariably reveals a decided trend of mind on their part, so far as the political situation and settlement of their concerns...

Real Sentiment and Conditions. The main fact, these visitors soon learn, is that the major manufacturing plants of Montreal are lying dormant at the moment.

When the elections are called, therefore, Quebec will do its full share in contributing to the rout of the present Ottawa administration. In placing the overtone at from 20 to 30 seats, Hon. Rodolphe Monty is voicing a prediction, which may prove incorrect only in understatement.

Surface Indications Deceive. An anomalous phase of this most interesting political situation is that the English-speaking people of the West End of Montreal, like those of the Maritime Provinces, are strangely ignorant of recent momentous developments.

It dismisses the Monty meetings with a few lines, as if they were unimportant. But they are not unimportant. They hit the bull's eye. They reach the French-Canadians of Quebec, who control the votes in sixty of the sixty-five seats.

New Era Coming in Quebec. The metamorphosis of political sentiment in Quebec based on trade is now well under way. It has been a slow process, but it is spreading widely. Equally idle to deny that the organization to spread it is in competent hands.

When the elections are called, therefore, Quebec will do its full share in contributing to the rout of the present Ottawa administration. In placing the overtone at from 20 to 30 seats, Hon. Rodolphe Monty is voicing a prediction, which may prove incorrect only in understatement.

CONCERNING QUEBEC

The letter of a well-informed Montreal correspondent, which appears in this issue of The Times throws much light on the political situation in the province of Quebec and will be interesting to the advocates of better government throughout the country.

The provinces of New Brunswick, Nova Scotia, and if we mistake not, Prince Edward Island also, will be with Quebec and Ontario in organizing into power men who have faith in the future of this great Dominion and who are prepared to inaugurate a policy of Canada for the Canadians, a policy that will preserve the markets of Canada for its industrial and agricultural workers of this country and will give it its legitimate place among the nations of the world.

TRIBUNE LIBRE

Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le Directeur, Il a été question dernièrement à la Chambre d'Ottawa du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Il a été question dernièrement à la Chambre d'Ottawa du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Ce chemin de fer avait été commencé il y a déjà des années pendant le "boom" de l'Ouest et puis on l'avait abandonné. Il revient aujourd'hui devant les Communes non pas peut-être au point de vue d'une construction immédiate, mais plutôt comme une expression d'opinion.

Les 65 moutons muets qui sont censés s'occuper de nos intérêts à Ottawa n'ayant pas cru devoir prendre la parole à ce sujet je me permets de vous donner humblement mon idée. Pour moi je calcule que c'est de l'argent jeté tout simplement. Cette construction coûtera excessivement cher et l'entretien de la ligne sera des plus onéreux.

De plus le port terminus ne peut être ouvert à la navigation plus de deux mois par an. Et même en supposant que le transport du grain pût se faire aisément par cette voie nouvelle, ce serait tout simplement à l'avantage peut-être de l'Ouest mais en tout cas au désavantage certain de l'Est.

La Fiche Municipale

UN DIRECTEUR DE LA SURETE

L'on sait que la cédule B, adopté en 1921 prévoyait la nomination d'un directeur de la Sûreté publique: le rapport du juge Cordeur demandait cette mesure.

À la dernière réunion du conseil les échevins Dubreuil et Turcot ont déposé la motion suivante: "Attendu que l'honorable juge Cordeur, dans son rapport sur l'enquête de la police, a suggéré qu'un directeur de la Sûreté publique soit nommé, conformément aux exigences de la cédule B;

"Attendu que ce rapport a été déposé devant le conseil de ville de Montréal, depuis près de deux mois, et que rien n'a été fait en ce sens; "Attendu que la direction de la police, comme elle se fait actuellement par le comité exécutif, ne donne pas satisfaction aux membres de ce conseil, et n'est pas de nature à donner confiance à la population de Montréal;

"Proposé par l'échevin Dubreuil et appuyé par l'échevin Turcot: "Qu'un directeur de la Sûreté publique soit nommé immédiatement conformément à la charte de la cité de Montréal."

M. Desroches, un des membres du comité exécutif, a ajourné tout débat en demandant le "next meeting". Comme on le voit c'est toujours la même méthode qui se continue. Le comité exécutif se cramponne à tout ce qu'il peut rencontrer sous sa main pour retarder autant qu'il sera possible d'exécuter le fameux rapport.

LE LAIT D'autre part nous apprenons que la question du lait est loin d'être réglée malgré l'imminence des chaleurs et leur effet dangereux sur la santé des tout petits.

LE POUVOIR D'EAU DE CARILLON LE GOUVERNEMENT A-T-IL DIT LA VERITE Le débat longtemps attendu sur le développement du pouvoir d'eau de Carillon et sur l'exportation de l'énergie électrique aux Etats-Unis, a enfin eu lieu.

Le débat longtemps attendu sur le développement du pouvoir d'eau de Carillon et sur l'exportation de l'énergie électrique aux Etats-Unis, a enfin eu lieu. Il a duré plusieurs heures et la Chambre des Communes en entendra encore parler avec la prorogation.

C'est Sir Henry Drayton qui a soulevé cette question lorsque l'honorable M. Low a demandé de voter les crédits du commerce. Contrairement à ce qu'a annoncé le gouvernement il y a quelques jours, il n'y a eu aucune demande de lui à été faite au sujet de l'exportation de l'énergie, d'après certains documents déposés en Chambre, deux projets de contrats ont été communiqués au gouvernement le 22 octobre 1924.

On constate que la compagnie dont le développement 400,000 chevaux vapeurs mais les renseignements obtenus indiquent que le pouvoir d'eau en question ne peut pas en donner autant. Quel serait l'effet d'une proposition aussi audacieuse. Supposons qu'on puisse obtenir 200,000 chevaux vapeur à Carillon et que la compagnie prouve qu'il lui en faut beaucoup plus pour remplir ses contrats avec les Etats-Unis. Alors il lui faudra exploiter d'autres pouvoirs d'eau pour satisfaire les exigences des industriels américains.

L'opposition blâme fortement le gouvernement pour avoir prétendu ne pas avoir reçu l'application d'exportation d'énergie électrique alors que cette demande avait été envoyée au ministère des chemins de fer.

La Fusion des Banques Des 25 banques ayant une charte du gouvernement fédéral que l'on pouvait compter avant la guerre il n'en reste plus que 11. L'absorption des petites banques par les plus grosses est en grande partie la cause de cette diminution.

Cette fusion rendra certainement l'administration de la banque plus économique en faisant disparaître la concurrence que se faisaient ces banques et les frais de double administration. Mais cette fusion sera-t-elle en somme un avantage ou un inconvénient pour le client de ces banques; il est assez difficile de le dire avec exactitude pour le moment et les avis sont assez partagés.

Seulement, ces fusions répétées de ces banques n'indiquent certainement pas un signe de prospérité.

Le résultat en serait une plus grande séparation entre les deux parties du pays. Enfin le Canadien National accuse un déficit de plus de \$50,000,000 annuellement et ce chemin de fer augmenterait tous les ans ce déficit dans de notables proportions.

Il faut donc espérer que cette entreprise ne se réalisera pas. La grande voie pour l'écoulement de nos produits en Europe et doit rester celle du Saint-Laurent.

Veuille me croire UN ELECTEUR.



L'année samedi, ont sorti dimanche de l'Hôtel du Gouvernement provincial, l'honorable Alexandre Taschereau fiancé du "frère" Décaï et de Donat Desrochers!

Décidément, le premier ministre de la province est bien entouré! La gaité de Donat, les conseils de Ti-Phone surtout, c'est ça, avec la popularité grandissante de Léoryde) c'est ça qui va aider les rouges dans l'île de Montréal!

Après les "vendons", les "banders". Les touristes américains feront bien de choisir quelles liqueurs il achètent à la Kommission. Le Pruno-Scotch n'étant plus guère en demande, les "banders" du Pied-du-Courant sont à chercher comment passer leurs mélancoliques aux Yankees.

Le banquet de l'échevin Lalonde, à Maisonneuve a pour but de jeter un peu de voile sur le scandale du Parc Maisonneuve. Car le souvenir de ce scandale gigantesque demeure plus vivace que jamais.

Quelques gogos s'imaginent encore que l'élévation de la surtaxe à Maisonneuve a été l'oeuvre de l'échevin Lalonde. Alors que cet enlèvement est dû à la "ligue des propriétaires". N'imprime, on dira à ce banquet que l'achat du Parc ne fut pas si scandaleux qu'on le croit...

Même que M. Athanase David rétorquera peut-être le discours qu'il fit jadis, sur les ordres de Sir Lomer. Le ban et l'arrière-ban libéraux seront mobilisés pour ces agapes.

Ti-Phone prononcera un discours sur les soulaises et la politique. Le moussiquaire Donat Desrochers, traitera du magasin "W". Le député Hushion dénoncera les boot-leggers du navire "Frank-H..."

A quand le banquet suivant. Bof! économie de supprimer les rapports en français! Pourquoi Léonidas n'est-il pas croyable? Parce qu'il est cimenteux, (si menteur).

Encore le musée du Parlement à Ottawa. Les promesses de 1921. Le programme du parti rouge. Le portrait de Preston. Un vaisseau Petersen en miniature.

Cinq cent mille dollars pour torcher les ministres et eng... les bleus. Dis-moi qui tu vantes et je te dirai qui tu hais. Jusu'à une femme qui se font renverser par les autos pour troubler les assemblées libérales!

Avis aux chômeurs: on demande un huissier pour la verge noire, à Ottawa. \$60,000 pour réparer une fournaise dans une bâtisse qui avait coûté \$50,000.

L'Angleterre, terre classique du libre échange, gléte contre certaines industries des barrières de 33%. Est-il vrai que les 57 Taschereau du service civil font penser aux 57 variétés Heinz?

Ainsi la coopérative à Caron, paie 100 dollars pour 30 tonnes de foin! Combien le revend-elle? Charles Lanctôt et les siens reçoivent \$45,000 tous les ans. Et c'est nous qui payons!

Honneur à l'Emineuse Grise. 27% de dividende: c'est beau. Cinq cent mille dollars de notre argent pour museler les journaux où les faire japper à volonté!

M. Henri Thornton va nous quitter. Et son char privé? Quel "scribe" a pu écrire que c'était un administrateur économe?

Le jour de la clôture de la session, combien de nos moutons nourriront-ils chanter: Salut à mon dernier matin. Une péronnelle s'écroule! N'est-ce pas plutôt la femme forte?

Voyons Athanase, les cultivateurs se plaignent de la température. Pourquoi ne pas avoir laissé vos nègres en Europe? Quel ministre, quel député veut un fromage pour sortir de la politique?

Ne répondez pas tout ensemble. Preston sort ses menaces. Tous les pays sont protectionnistes, sauf le Canada. Même l'Angleterre emboîte le pas.

Le Canada seul ouvre ses portes toutes grandes. Et s'il n'en reste qu'un sera celui-là. D'après un journal M. Stewart, député d'Argenteuil représente l'Alberta!

Les routes n'appartiennent qu'aux touristes américains. Les Canadiens doivent les considérer comme des arrières. Encore un ministre qui lâche M. King.

Le gouvernement paie pour les dépenses de Toronto. C'est un pur don. Le gouvernement avance l'argent pour les dépenses de Québec.

C'est un prêt à intérêt. La loi des Liqueurs ultra vives! La jeune péronnelle doit approcher ses dix sept ans.

LES SOPHISMES LIBERATRÉS

DES ERREURS

Un journal à la solde des "libés" revient encore sur la question de la chaussure. Nous citons: "Certains manufacturiers réclament "encore, sur les importations de chaussures, une augmentation de droits "douaniers. La chose n'est pas nouvelle: on en parlait du temps des conservateurs, et ceux-ci, malgré leur protectionnisme à tout crin, n'ont jamais voulu s'occuper de la question, alors qu'ils étaient au pouvoir. Ce sont des "hommes qui ont la parole plus facile que l'acte."

"Ces jours-ci, un congrès de l'Union internationale des ouvriers en chaussures, à Montréal, se faisait l'écho de "quelques fabricants en déclarant: "J'aimerais voir un tarif plus élevé sur "les chaussures importées par le Canada... Les chaussures qui sont expédiées aux Etats-Unis et au Canada sont "fabriquées par une main-d'oeuvre "moins coûteuse et sont une cause d'"une injustice concurrence."

"Naturellement, on vise toujours, ici, "la préférence britannique. Sans parler "du principe même de cette préférence, — qui a d'ailleurs produit d'excel-lents résultats au point de vue de notre commerce général avec la Grande-Bretagne, — nous pouvons affirmer "avec certitude que les plaintes qui s'y "rapportent sont très exagérées."

Nous ferons remarquer à ce journal que les conservateurs n'ont pas eu à s'occuper de relever le tarif parce qu'à cette époque-là personne ne l'avait demandé et que l'industrie de la chaussure était florissante.

L'Union internationale des ouvriers en chaussures en réclamant une augmentation du tarif connaissent leur propre intérêt et savaient ce qui leur convenait.

La préférence britannique a été augmentée par le gouvernement King depuis son arrivée au pouvoir; et ce que l'on vise surtout ici c'est la chaussure allemande entrant libre de droit en Angleterre et remarquée frauduleusement "Made in England" arrivant au Canada sous le couvert de cette préférence, venant ainsi nous faire une concurrence ruineuse.

Le journal en question nous donne ensuite des chiffres pour prouver que les importations ont diminué. Nous laisserons de côté les années de guerre où le Canada exportait surtout au lieu d'importer, et nous ne prendrons que les chiffres de 1913 et de 1924, soit \$4,000,000 et \$1,500,000 respectivement.

Le journal de crier victoire. Halte-là, vous oubliez le change. Si, surtout, au point de vue des importations allemandes, on prend ces chiffres et si on les étudie à la lumière des taux de change on verra qu'il y a augmentation considérable. C'est-à-dire que si la valeur des chaussures a diminué le nombre des paires de chaussures importées est beaucoup plus considérable.

Nous l'avons dit déjà prouvé par des chiffres officiels dans un de nos récents numéros.

Le journal nous dit ensuite que l'on fabrique trop de chaussures au Canada et d'autre part que la valeur de la production atteint environ \$40,000,000 par an.

Cela représente une consommation d'environ \$8.50 par tête; il me semble que c'est à peine suffisant.

Enfin le journal oublie de nous dire comment il se fait que l'on ne charge que 5 centins pour transporter un paire de chaussures de Liverpool à Vancouver par voie du canal de Panama alors qu'il en coûte 16 1/2 centins pour transporter une même paire de Montréal à Vancouver.

La vérité est que l'industrie de la chaussure se meurt et que la faute en est au gouvernement King.

FIDELIS.

UN SUCCES PHENOMENAL

LE RAPPORT DU CANADIEN NORD

Revenons encore une fois au discours prononcé dernièrement à la Chambre des Communes par l'honorable M. Graham en déposant son rapport annuel des chemins de fer de l'Etat.

Il fait toujours bon de glaner dans ce discours et l'on est certain d'y découvrir chaque fois de nouvelles perles. En terminant, le ministre nous dit que: "on a demandé une somme de \$7,500,000 dans les crédits supplémentaires pour les chemins de fer de l'Etat; mais après avoir étudié soigneusement la question nos directeurs déclarent pouvoir se passer de ce montant; on avait demandé 60 millions pour couvrir le déficit puis, après examen on a trouvé qu'il serait suffisant de 50 millions."

Et le ministre de s'extasier là-dessus et de dire que l'administration du C. N. R. est un succès phénoménal.

Comment se fait-il que les directeurs avaient d'abord demandé \$7,500,000 et puis qu'ils examinent la question et décident ensuite qu'ils peuvent se passer de cet argent?

Avant de faire leur demande ces directeurs n'avaient donc pas étudié et ils faisaient cette demande pour le cas éventuel où ils en auraient besoin; ou bien c'était du bluff pour pouvoir retirer leur demande afin de paraître donner satisfaction à l'opinion que la crise des chemins de fer a énermée cette année plus que d'habitude.

Pour les dix millions que l'on demandait en trop pour payer le déficit il est inadmissible que l'on prépare les comptes avec si peu de soin que l'on se trompe de 20%, à moins que ces 10 millions ne devaient servir à d'autres fins, des fins électorales peut-être?

CANADA Province de Québec, District de Montréal, No. 73.

COUR SUPERIEURE Dame LUMINA ST-OURS, épouse conjuguée de Elmer Rupert, agent des chemins de fer et du district de Montréal, demanderesse, vs le dit ELMER RUPERT, défendeur.

Une action en réparation de biens a été intentée en cette cause, le huitième jour d'avril 1925.

Montréal, 8 avril 1925. LEVERLY & DEMERS, Procureurs de la Demanderesse.

L'Harmonie Libératrice

"M. Mitchell a démissionné pour une affaire personnelle, qu'il n'a pas divulguée; s'il était venu devant ses électeurs pour leur fournir des explications je lui aurais dit qu'il est un gentilhomme. Mais non! M. Mitchell et Sir Lomer, ainsi que M. Marler, sont partis pour leurs intérêts égoïstes et je les défie de se présenter dans une circonscription de Montréal, car nous leur réservons des surprises."

LE PORT DE QUEBEC

L'INFLUENCE DU GROS LAPIN ET DE SES COLLEGES.

Voici le texte du projet soumis par le gouvernement: 1. Que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre avancer et payer à la corporation de commissaires du port de Québec, en des sommes d'antérieurement autorisées comme avancées à la corporation pour la construction de améliorations du port en conformité des lois existantes, des sommes d'argent n'excédant pas cinq millions de piastres requises pour permettre à la corporation d'achever la construction des sées de ligne dans le port de Québec, et pour lesquelles les plans, devis et estimations ont déjà été approuvés par le gouverneur en conseil; et de construire des installations supplémentaires qui seront de même approuvées et seront nécessaires à convenablement outiller le port susdit.

2. Que la période de construction des travaux ci-dessus, l'intérêt payable sur les débetures aux mains du ministre des finances et du re-verseur général sous l'empire de la loi projetée, sera censé être une somme acquise dans la construction desdits travaux et former partie du coût de cette construction, et pourra être payé à même cette somme d'impôt de millions de piastres; la période de construction indiquée aux présentes commença le jour où la première avance sera faite à compter de ladite construction, et finira au jour où fixera le gouvernement en conseil.

3. Nulle avance ne sera payée, et aucune somme n'est dûe pourvu, à moins que des plans, devis et estimations des travaux pour lesquels l'argent à avancer doit être déboursé à la satisfaction du ministre des finances et des chemins de fer, n'aient été soumis au gouverneur en conseil et approuvés par lui avant que les travaux ne puissent commencer.

4. Que la corporation soumettra au ministre de la marine et des pêcheries pour approbation des demandes mensuelles pour les avances qu'elle aura le droit de faire, des états détaillés dans la forme que prescrira le ministre et sur approbation d'iceux, le gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement des sommes demandées.

5. Que la corporation sur avances faites, devra déposer aux mains du ministre des finances des débetures de la corporation émise en valeur nominale. Les avances faites, remboursables dans les vingt-cinq ans de leur échéance, n'aient été soumis au gouverneur en conseil et approuvés par lui avant que les travaux ne puissent commencer.

6. Que le principal et l'intérêt des sommes avancées sous l'empire de la législation précédente à la corporation seront payables par le même l'intérêt de ses propriétés, actifs, péages, tarifs, rentes, amendes et autres sources de revenus quelconques, et constitueront une charge sur iceux et auront priorité sur tout paiement immédiat après le principal et l'intérêt de toutes les débetures ou obligations ci-devant émises par la corporation au public et se montant à la somme d'un million cent cinquante mille piastres, ces débetures et obligations étant émises sous l'empire du chapitre 448 des statuts de 1898, du chapitre 34 des statuts de 1899, et du chapitre 36 des statuts de 1907.

7. "Soient" toutes les dépenses d'administration. Il n'y a vraiment pas de quoi. Voilà des années que le gouvernement promet à Québec d'améliorer son port.

"L'Événement", journal à tendances libérales reprochant au ministre des chemins de fer M. King de ne rien faire pour acheter leurs promesses et rappelle tout ce que l'hon. L. P. Pelletier avait promis. Aux demandes adressées au honoreur Beland, le gros Lapin, et le ministre de la marine, on avait fait les promesses se contentant de dire que l'on prendrait la chose en sérieuse considération.

Cette sérieuse considération n'a pas été donnée, devant les électeurs venus de certaines milieux favorables au ministère, celui-ci se résolut à agir.

Mais les dix à quinze millions, promis en son don se sont volatilisés; il n'en restera que cinq qui sont retournés à la commission du port de Québec, mais il est bien entendu que cette commission fournira des garanties et paiera 5% d'intérêt.

Cela n'empêchera pas les orateurs de continuer à promettre la prochaine lettre électorale de vant le grand générosité du gouvernement. L'électeur saura comprendre, combien il a été trompé; après lui avoir fait attendre longtemps ce qu'on lui avait promis, c'est en réclamaient qu'on lui lance un peu d'argent à brûler, et qu'on le laisse à la rue.

Il a tort, dira l'un, pourquoi faut-il qu'il attaquât Archambault! Ah! c'est un si bon homme! Les journaux du parti l'ont maintes fois vanté. Il est vrai qu'il est bon d'être un bon député, il est bien inutile, il est tout à la crèche. Voilà ce que l'on dit et c'est ce que je prédis. Mais en parlant de lui, ai-je d'un style affreux distillé sur sa vie un venin dangereux? Ma parole, toujours, dans ces choses, nous nous fait voir l'homme d'honneur et l'homme politique.

MARIN.

A M. Jos Archambault, M. D.

M. Archambault en veut à M. Félix Desrochers.

Il a tort, dira l'un, pourquoi faut-il qu'il attaquât Archambault! Ah! c'est un si bon homme! Les journaux du parti l'ont maintes fois vanté. Il est vrai qu'il est bon d'être un bon député, il est bien inutile, il est tout à la crèche. Voilà ce que l'on dit et c'est ce que je prédis. Mais en parlant de lui, ai-je d'un style affreux distillé sur sa vie un venin dangereux? Ma parole, toujours, dans ces choses, nous nous fait voir l'homme d'honneur et l'homme politique.

MARIN.

Canada Province de Québec, District de Montréal, No. 73.

COUR SUPERIEURE Dame LUMINA ST-OURS, épouse conjuguée de Elmer Rupert, agent des chemins de fer et du district de Montréal, demanderesse, vs le dit ELMER RUPERT, défendeur.

Une action en réparation de biens a été intentée en cette cause, le huitième jour d'avril 1925.

Montréal, 8 avril 1925. LEVERLY & DEMERS, Procureurs de la Demanderesse.

LE MATIN est publié par Roger Maillet, à Montréal, rue Saint-Denis, No. 164. Il est imprimé par la Compagnie d'imprimerie "LE MATIN", Limitée, 164 rue St-Denis.